

CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le vendredi cinq juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric TOUZELLIER, Président
Est désigné Secrétaire de séance : Théo GUIGUE

Référence du service :
FT/GC/VM-06d

Objet de la délibération :

Election d'un représentant du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard à la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Bassin des Gardons

Etaient présents(es) (57)

Frédéric TOUZELLIER, Président

Jean-Baptiste ANTONELLI, Benjamin BRUNEL, François CHARRIÈRE, Charly CRESPE, Serge GARNIER, Théo GUIGUE, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Sibylle JANNEKEYN, Rémi NICOLAS, Dominique NUTI,
Vice-président(e)s présent(e)s

Mahieu ALLEGRE, Maya AMER MOUSSA, Chantal ANDRÉ, Richard ARNAUD, , Grégory BENEZET, Olivier BENEZET, Marianne BERNÈDE, Jean-Louis BLANC, Emmanuel BOIS, Jean-Pierre BONDOR, Philippe BROUSSES, André CAMBI GOURJON, Hélène CASIER, Nathalie CAVAILLE, , Agnès CHARAIX PY, Fanny DAGUENET, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Alain FOUQUE, Patrick GARCIA, Philippe GIBELIN, Jean-Pierre GUSAI, Pierre JAUMAIN, Bernard JULLIEN, Martine KUFFER, Denis LANOY, Joffrey LEON, Cécile MARQUIER, Véronique MARTIN, Frédéric MESEGUER, Jean-Christophe MORANDINI, Nicolas NADAL, Nathalie PERROT, Patrice PLANES, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Joachim RAMS, Clément ROUSSEL, Serge ROUVIÈRE, Adrien RUY, Gilles TIXADOR, Véronique VAUTRIN, Michel VERDIER, Christophe ZARAGOZA, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (9)

Janie ARNEGUY, donne pouvoir à Sibylle JANNEKEYN ; Jean-Antoine BUNOZ, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Alberto CAMAIONE, donne pouvoir à André CAMBI GOURJON ; Nadine CASTELLANI, donne pouvoir à Alain FOUQUE ; Nelson CHAUDON, donne pouvoir à Hélène CASIER ; Virginie GRIOTTO, donne pouvoir à Richard ARNAUD ; Stéphane PORRET, donne pouvoir à Jean-Pierre BONDOR ; Magali PRADEILLE, donne pouvoir à Joffrey LEON ; Martine SCOLLO-OGIER donne pouvoir à Charly CRESPE ;

Etaient excusés(ées), absents(es) (22)

Vincent BECHARD, Cédric BONATO, Vincent BOUGET, André BRUNDU, Nicole CHANRON, Amal COUVREUR, Patrick DE GONZAGA, Philippe DESCHAMPS, Bruno FERRIER, Gilles GADILLE, Maryse GIANNACCINI, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Nicolas MEIZONNET, Laurent MESPOULET, Jean-Louis NICOLAS, Audrey PASCAL, Gaëtan PREVOTEAU, Yves RODRIGUEZ, David-Alexandre ROUX, Eddy VALADIER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

OBJET : ELECTION DE D'UN ELU REPRESENTANT LE S.CO.T.
DU SUD GARD A LA CLE DU SAGE du BASSIN DES GARDONS

SEANCE DU : 22 juin 2026
N° |_2026-06-22-06d_|

Monsieur, Frédéric TOUZELLIER, Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-9, relatif aux délégations de fonctions ;

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau définissant dans son article 3, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) ;

Vu le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 définissant la procédure de mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, notamment la constitution de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Sud du Gard modifié par l'arrêté n° 2013-045-0007 en date du 14 février 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2008-09-30-08 du Syndicat mixte du SCOT du Sud Gard en date du 30 septembre 2008 instituant les commissions thématiques permanentes afin de répondre à la nécessaire représentativité du S.CO.T. du Sud Gard par les élus du Conseil syndical sur les grandes problématiques en cours touchant à l'aménagement du territoire dans son acceptation la plus large ;

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011130-0005 du 10 mai 2011 créant la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Gardons, modifié par l'arrêté inter-préfectoral n°2015-SEI-GCMAI-001 du 05 juin 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2015-12-18-001 du 18 décembre 2015 approuvant le SAGE des Gardons;

Vu la délibération n°2019-12-10-1d en date du 10 décembre 2019 approuvant le projet de SCOT Sud Gard révisé ;

Considérant la nécessité de désigner **un représentant** du S.CO.T. Sud Gard qui siège à la nouvelle C.L.E. du SAGE du Bassin des Gardons, instituée à la suite des dernières élections municipales, au titre du collège des collectivités territoriales ;

Considérant ainsi la candidature de :

Monsieur Christophe ZARAGOZA

OBJET : ELECTION DE D'UN ELU REPRESENTANT LE S.CO.T.
DU SUD GARD A LA CLE DU SAGE du BASSIN DES GARDONS

SEANCE DU : 22 juin 2026
N° |_2026-06-22-06d_|

Il est procédé à l'élection :

(Membres afférents : 88 Membres en exercice : 88)

Exprimés : **66** (*dont 9 pouvoirs*)

Pour : 66

Contre : 0

Abstention : 0

Par conséquent, a été élu à l'unanimité en séance,

en tant que titulaire, représentant du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud Gard, au siège de la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. du Bassin des Gardons :

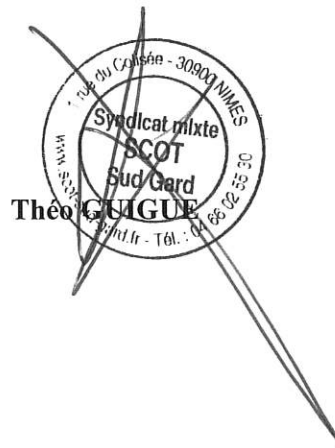
Monsieur Christophe ZARAGOZA

**Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard**



Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac

Le Secrétaire de séance



Théo GUIGUE